



Comité français pour l'environnement
et le développement durable

COMITE DE SELECTION DU 22/04/03



COMMUNAUTE DE COMMUNES DE MONTREVEL-EN-BRESSE

Un Agenda 21 de communauté

Porteur du projet : **Bernard Fonteneau, Président**
Contact : **Martine Burtin, chargée de mission**

Résumé :

La communauté de communes de Montrevel en Bresse, qui compte 12 416 habitants, appartient au bassin d'emploi de Bourg-en-Bresse, proximité qui a favorisé l'implantation d'une population urbaine dans ce territoire fortement marqué par l'agriculture. Les élus locaux, préoccupés par la concurrence pour l'espace entre l'agriculture et de l'habitat (plus de 110 logements neufs par an) ont engagé en 2001 en concertation avec les acteurs socio-économiques une démarche d'Agenda 21, et y associent la population depuis 2002.

1/L'approche globale du développement durable dans le projet :

Quatre orientations stratégiques ont été retenues pour le territoire :

- Définir une stratégie globale d'organisation territoriale à l'échelon de la Communauté de Communes et conforter la politique de soutien et d'accueil des entreprises
- Définir une stratégie globale d'accueil et d'éducation des publics jeunes
- Mettre en oeuvre les principes d'équité sociale et de solidarité locale et internationale
- Faire du territoire un exemple de performance environnementale

Sur cette base, un plan d'actions, composé de 28 entrées, a été défini et mis en concertation auprès des habitants en avril 2002.

Note d'évaluation par le comité d'expert

..... 1 2 3 4 →

2/La participation des acteurs concernés selon les phases du projet :

Au préalable de l'Agenda 21 local, la communauté a mené un travail de réflexion et d'analyse avec les acteurs du territoire : élus, randonneurs, pêcheurs, agriculteurs. Cette réflexion a abouti à la signature d'un contrat de gestion et de valorisation de l'espace avec la Région Rhône-Alpes, dans l'objectif de maintenir une agriculture diversifiée, économiquement viable et respectueuse de l'environnement. En 2000, cette première démarche a été retenue dans le cadre du deuxième appel à projets « Agendas 21 locaux » du Ministère de l'environnement.

Actuellement, la démarche n'est pas portée par un chargé de mission spécifique (recrutement prévu dans le programme d'actions).

Note d'évaluation par le comité d'expert

..... 1 2 3 4 →

3/ Les moyens mis en œuvre pour la participation et la mobilisation

La participation dans le cadre de l'Agenda 21 s'est concrétisée par plusieurs étapes :

- de mai à décembre 2001 : mobilisation des élus et des services, avec l'appui d'un cabinet d'études ; réalisation d'un document « diagnostic et orientations stratégiques »
- Début 2002 : envoi du document aux 5 500 foyers du territoire
- Avril 2002 : organisation de trois journées d'information des agents des communes et de la communauté de communes ; organisation de quatre réunions publiques dans les communes pour expliquer la démarche
- 12 avril 2002 : premier forum développement durable : présentation du diagnostic, lancement des groupes de travail sur les quatre axes de l'Agenda 21
- Deuxième semestre 2002 : 3 réunions par groupe de travail et forum en novembre pour restitution des travaux (150 participants)
- 5 avril 2003 : formalisation de l'Agenda 21 au cours d'une manifestation avec espaces d'information, expositions et débats avec au préalable, comme en 2002, envoi du document à tous les habitants. Cette manifestation qui permettra d'adopter l'Agenda 21 sera renouvelée chaque année.

Note d'évaluation par le comité d'expert

- 1 2 3 4

4/ Le caractère novateur de la démarche:

La Communauté de communes de Montrevel travaille en intercommunalité depuis 37 ans, ses élus locaux ont donc acquis l'habitude de se concerter sur des projets à l'échelle du territoire. Aujourd'hui, 120 personnes sont inscrites dans les groupes de travail et montrent une réelle aspiration à poursuivre leur implication dans la démarche Agenda 21.

Les quatre orientations transversales retenues comportent 28 objectifs ambitieux. Les objectifs portent sur la maîtrise de l'étalement urbain au détriment des surfaces agricoles, la poursuite de l'effort d'exemplarité environnementale du territoire, le soutien et l'accueil des entreprises, l'accueil des jeunes enfants et le développement des activités d'animations pour les jeunes (notamment l'éducation à l'environnement, à la citoyenneté et à la culture avec les centres de loisirs et les établissements scolaires) ; la création d'un centre intercommunal d'action sociale qui pourrait se charger de répondre à des besoins plus complexes que les comités communaux d'action sociale déjà existants, les actions de solidarité internationale (depuis 12 ans avec le Sénégal et la Roumanie) et le développement des achats publics éthiques, rarement mis en œuvre dans les petites communes.

Note d'évaluation par le comité d'expert

1 2 3 4

5/ Les acquis effectifs:

- Aide à l'implantation des haies pour la préservation et la reconstitution du bocage
- Etude du CAUE sur les lotissements ayant donné lieu à un cahier de préconisations
- Diagnostics agricoles financés à l'occasion de la révision des PLU
- Sentier d'interprétation sur l'agriculture locale et durable
- Création d'un observatoire agricole : action d'accompagnement des agriculteurs de plus de 50 ans
- Contrat territorial d'exploitation (CTE) finalisé, attend les nouvelles orientations nationales pour être mis en œuvre.

Note d'évaluation par le comité d'expert

1 2 3 4

SCORE FINAL: /20, Commentaires

.....
.....
.....